



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des Sécurités
SIDPC**

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE DE NIVEAU JAUNE POUR LE PHÉNOMÈNE GRAND FROID

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour le phénomène suivant en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises par :

- METEO-France

Demain, mardi 09/01 (heure métropole)

0h 3h 6h 9h 12h 15h 18h 21h 0h



Grand froid



Pour cette nuit :

Températures minimales : comprises entre -5 et -2 degrés. Ces températures sont très au-dessous des valeurs normalement observées. Les températures ressenties atteindront les -8°C en fonction des conditions de vent et d'humidité.

Pour demain en journée :

Températures maximales pour le jour : entre 1 et 3 degrés. Ces températures se situent en-dessous des valeurs de saison, par endroits bien en-dessous. Températures ressenties de

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques :

Dans le contexte actuel et par précaution

- **D'informer la population** du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement. **De prendre toutes mesures de prévention des risques** susceptibles de se produire concernant les manifestations prévues dans leur commune.
- De mettre leurs services en pré-alerte (un passage en vigilance de niveau supérieur n'est cependant pas prévu à ce stade).
- **D'apporter une attention particulière aux personnes vulnérables recensées dans les registres communaux ainsi qu'aux personnes sans domicile fixe (pour ces dernières contacter le 115).**

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

De prendre connaissance des bulletins de prévision ci-joints et de vous informer régulièrement sur :

- La Météo : www.meteofrance.com
- Les aspects sanitaires : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/risques-sanitaires-lies-au-froid>
- Les Conditions de circulation : www.bison-fute.gouv.fr , <http://www.finistere.fr/Inforoute29>

De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Fait à Quimper, le 08 janvier 2023

Le Préfet

Pour le préfet

Le sous-préfet, directeur de cabinet

Denis REVEL